

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEAUFAY**

-----  
Date de convocation : le 03/07/2020

Nombre de membres en exercice : 15 – Présents : 14

**L'AN DEUX MIL VINGT**

**LE DIX JUILLET, à dix-neuf heures,**

Le Conseil Municipal de Beaufay, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence de Madame Géraldine VOGEL, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Géraldine VOGEL, Mme Catherine GAUTIER, M. Mickaël DENIS, Mme Laurence BRAY, M. Vincent FONTENAY, adjoints, M. Francis TOSTAIN, Mme Marie-Françoise PESSON, M. Jean-Marc LABELLE, Mme Séverine BESNARD, M. Frédéric CHANCLOU, M. Frédéric LICOIS, Mme Marion POUSSIER, M. Julien TESSIER, Mme Marie-Claude LEMOINE, formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTE EXCUSÉE :**

Madame Sylviane GASNIER qui a donné procuration à Madame Laurence BRAY

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Laurence BRAY

---

**D 041 - Elections sénatoriales : désignation des délégués des conseils municipaux**

Vu la circulaire ministérielle du 30 juin 2020 précisant les modalités de l'élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants,

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2020,

Madame le Maire rappelle que les élections sénatoriales se dérouleront le dimanche 27 septembre 2020 et que le conseil municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Avant l'ouverture du scrutin, Madame le Maire a constaté qu'une seule liste de candidats avait été déposée pour les élections sénatoriales :

- Liste Bien Vivre Ensemble à Beaufay

Madame le Maire met en place le bureau électoral, rappelle le mode de scrutin et le déroulement du scrutin puis invite les conseillers à procéder au vote.

**Résultats de l'élection des délégués et suppléants**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	15

- Liste Bien Vivre Ensemble à Beaufay
- Suffrages obtenus : 15

Les délégués du conseil municipal pour les élections sénatoriales sont :

Délégués titulaires :

VOGEL Géraldine

DENIS Mickaël

BRAY Laurence

Délégués suppléants :

FONTENAY Vincent

PESSON dit BESSON Marie-Françoise

TOSTAIN Francis

Le procès-verbal de l'élection ainsi que le tableau des délégués du conseil municipal et des suppléants sont annexés au procès-verbal.

#### **D 42 - Service public de l'assainissement : adoption du principe de la concession**

Madame le Maire expose au conseil municipal :

- Que le service public de l'assainissement collectif est actuellement géré en délégation de service public par affermage. Le contrat avec la société VEOLIA EAU arrive à échéance le 31 mars 2021, après prolongation par avenant d'un an.
- Que les impératifs de continuité de service nécessitent l'emploi de multiples compétences, une capacité de réaction efficace en toutes circonstances et des techniques propres à la gestion des eaux parasites ; la commune ne dispose pas de moyens et compétences pour gérer ces ouvrages.
- Qu'en particulier le pilotage des ouvrages d'épuration et le suivi des boues nécessitent des compétences spécifiques dont la commune ne souhaite pas se doter,
- Que la commune souhaite faire supporter le risque industriel et le risque commercial relevant de l'exploitation du concessionnaire,

Sur les bases des données contenues dans le rapport, sur le principe de délégation de service public, Madame le Maire propose au conseil municipal de retenir la concession sous la forme d'affermage à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, pour une durée de 8 ans et 9 mois,

La concession de service public est soumise à la procédure prévue par les articles L. 1411 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et le Code de la Commande Publique,

Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'engager les publicités réglementaires relative à la concession de service public,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le principe d'une concession de service public par affermage

- Charge la commission de délégation de service public d'arrêter la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières et de leur aptitude à assurer la continuité du service public
- Habilité la commission prévue par les dispositions de l'article L. 1411-5 du CGCT à :
  - o Analyser les plis contenant les candidatures des entreprises
  - o Dresser la liste des candidats admis à présenter une offre
  - o Ouvrir les plis contenant les offres des entreprises admises à présenter une offre
  - o Emettre un avis sur les offres des entreprises
- Autorise le Maire à mener la procédure de publicité et de mise en concurrence prévue par les dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du CGCT et le code de la commande publique puis notamment sur la base des avis de la commission, à négocier avec les candidats ayant présenté une offre.

#### **D 43 - Vente d'une bande de terrain à Mr et Mme DENIS Rodolphe**

Vu la demande de Mr et Mme DENIS Rodolphe, domiciliés 32 bis rue du Pavé à Beaufay, sollicitant la commune pour l'acquisition d'une bande de terrain à l'arrière de leur parcelle en vue d'agrandir leur parcelle et de procéder à un agrandissement de leur garage

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de vendre une bande de terrain d'une surface d'environ 100 m<sup>2</sup> (4 m de large x 25 m de long) à Mr et Mme DENIS Rodolphe, domiciliés 32 bis rue du Pavé à Beaufay, à prendre sur la parcelle cadastrée section B n° 1259, en limite de leur propriété, pour un montant forfaitaire de 150 € ;
- donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer l'acte de vente qui sera rédigé par l'étude de Maître Franck Lecomte et Hervé Cherubin, notaires à Connerré, étant précisé que les frais d'acte et de bornage sont à la charge des acquéreurs.

#### **D 44 - Informations diverses**

✓ Monsieur Fontenay informe le conseil municipal d'une convention signée avec le Lycée polyvalent Touchard-Washington pour la réalisation d'un "Système ruche connectée autonome", alimenté par un panneau solaire.

La réalisation du projet a été confiée à un groupe de 4 étudiants de la section de BTS SNIR (Système numérique option informatique et réseaux), dont 2 habitants de Beaufay (Hugo Darmon et Nathan Derouelle), et pilotée par l'enseignant Philippe Simier.

L'installation s'est faite le 7 juin 2020 au rucher des Douves, et cela permet un suivi sur un site web de différents paramètres, avec 2 relevés par heure (Poids de la ruche, Température à l'intérieur de la ruche, Humidité à l'intérieur de la ruche, Pression atmosphérique à l'intérieur de la ruche, Eclairage du Rucher).

Depuis l'installation de cette ruche connectée autonome, des discussions sont en cours avec le Lycée Touchard-Washington pour étendre cette collaboration sur de nouveaux projets.

- ✓ Le déploiement de la fibre optique est toujours en cours sur la commune, les travaux s'étaient arrêtés durant la période du confinement, mais le retard à bien été rattrapé, et les travaux se terminent prochainement, permettant comme prévu un raccordement de tous les foyers d'ici la fin de l'année 2020.
  
- ✓ La salle polyvalente reste fermée au public. Quelques associations sportives, sur autorisation, l'utilisent sur des créneaux précis, en limitant le nombre de personnes et en appliquant les gestes barrières et les mesures de sécurité.